



Conditions d'escales des plaisanciers du PORT D'ÉCHOUAGE DE PORNICHET

- Les plaisanciers du Port d'Échouage de Pornichet peuvent bénéficier d'un **demi-tarif pour la première nuitée** de leur escale.

Pour bénéficier de cette condition,

la déclaration est obligatoire en Capitainerie

- 1 - Appel téléphonique ou radio (VHF) pour demander un emplacement et stationner sur le poste attribué (poste d'attente).
- 2 - Se déclarer physiquement à la capitainerie et indiquer l'heure prévue de départ.

- Concernant la **gratuité pour escale de courte durée**

La durée maximum du stationnement ne pourra dépasser 3 heures, au-delà facturation de l'escale à ½ tarif.

Pour la bonne gestion du ponton visiteurs, merci de votre compréhension.



pornichet la baule
port de plaisance

SA Port de Pornichet, le 14 mars 2022